FRC.3.21521(6)
Case
FRC
01383

LETTRE

DU

COMMANDANT-GÉNÉRAL

DE LA

GARDE-NATIONALE,

A SES CONCITOYENS.

Je crois que vos ennemis ne sont si fort les méchans, que parce qu'ils sont bien foibles.

Lettre de M. Martin, maire de Marseille, à M. Lieutaud, Commandant-Général de la Garde-Nationale.

Citoyens,

Je viens déposer dans votre sein mes vives inquiétudes ; ce n'est pas moi qu'elles ont pour objet, c'est vous, c'est votre repos, votre bonheur que des hommes pervers cherchent à compromettre. L'instant du courage est arrivé. Votre Général en montant au poste de la patrie, a bien prévu la haine des mauvais citoyens ; mais il a compté sur la fermeté des bons. Aujourd'hui j'entends s'élever contre moi les murmures de l'envie & les cris de la méchanceté. Des hommes stipendiés courent les cafés & les places publiques ; il les font retentir des calomnies les plus absurdes, & de tous ces vils ennemis, pas un ne se montre mon accusateur. Je ne puis me déguiser que leur conduite à mon égard est le résultat d'un système réfléchi, mais mal-adroitement exécuté. Je sais qu'ils

THE NEWBERRY
LIBRARY

ne veulent point de Général, ou qu'ils en veulent un qui soit nul. Il importe aux projets d'une poignée de factieux, d'oter le commandement à celui qui perdra mille fois la vie avant de souffrir que l'on attente aux personnes, aux propriétés. Leurs menaces me sont connues; je sais ne pas les craindre. Le lache qui médite un assassinat, a rarement le courage de l'exécuter. Je ne céderai jamais aux cris de quelques séditieux; la volonté générale sera mon unique loi. Si l'armée soulevée, même injustement contre son Chef, demandoit sa retraite, je céderois avec plaisir un rang que je n'acceptai que par contrainte; mais l'armée est indignée contre mes ennemis, parce qu'ils sont les siens, & parce qu'elle n'ignore point qu'ils ont conjuré la perte de la patrie. Cependant des hommes crédules sont abusés, & si le nombre n'en est pas bien considérable, il l'est assez à mes yeux pour m'imposer le devoir d'édifier les bons citoyens trompés sur mon compte, & d'exposer aux regards de tous, les détails d'une conduite que je n'ai cachée à personne.

On donne deux prétextes aux clameurs qu'on éleve contre moi. Le premier, c'est l'ambition qu'on me suppose d'avoir voulu réunir les deux places incompatibles d'Officier-Municipal & de Commandant-Général; le second, c'est l'imprudence qu'on m'impute d'avoir engagé la Commune dans des dépenses énormes pour la Garde-Nationale. Je vais répondre à ces deux chefs.

Sur le premier, je réponds à des propos vagues par des faits bien positifs & bien connus. C'est au milieu des allarmes de tous les citoyens, quand des familles entieres abandonnoient la ville, quand les hommes les plus utiles menaçoient d'emporter loin de nous leur industrie & leurs capitaux, qu'un cri répété par cent mille citoyens m'appella à la place de Commandant-Général; je la refusai. Mes motifs étoient sans réplique: l'incompatibilité de cette place avec les fonctions municipales & la défiance que j'avois de mes propres forces; mes collegues détruisirent le dernier, en m'opposant la confiance unanime des citoyens, & en m'accusant de la trahir, si je persistois dans mon refus. Le salut de mon pays, qui fut toujours ma suprême loi, dissipa mes craintes; j'acceptai, & de suite j'offris la démission de ma charge d'Officier-Municipal. On s'obstina à ne point la recevoir. On écrivit au Comité de Constitution; on le pria même de faire céder l'inflexibilité des principes à la rigueur des circonstances.

Depuis lors un Notable TRÈS-CONNU, éleva dans un

Conseil général de la Commune, cette question depuis long-temps décidée, & demanda que je quittasse l'une des dignités dont une confiance honorable s'obstinoit à me charger. Ses réclamations furent unanimement rejetées par le Conseil. Mais je crus devoir rendre un second hommage à la loi; j'envoyai de nouveau ma démission. On la refusa.

Je joins ici la copie de la lettre que j'écrivis à la Municipalité dans cette occasion.

Messieurs & chers Collegues,

Lorsque la voix de mes concitoyens m'éleva au commandement provisoire de l'Armée Nationale, vous voulûtes bien me conserver ma place d'Officier Municipal. Je n'imaginois pas que l'envie verroit un jour avec peine ce double hommage que ma patrie me rendoit & qu'une réclamation isolée s'éleveroit du milieu de votre Conseil contre cet excès de confiance. Une pareille plainte honore celui qui en est l'objet. Vous le savez, mes chers collegues, si en persistant dans mes premieres fonctions, j'ai fait autre chose que céder à vos instances, à celles de ma patrie, celui qui sut faire le sacrifice de son repos & de ses jours, saura bien faire celui d'un titre qui le flatte sans l'éblouir. Veuillez-bien, mes chers collegues, m'accorder ma démission de ma charge d'Officier-Municipal, que les décrets de l'auguste Assemblée déclarent incompatible avec toute autre charge publique; c'est une faveur que j'attens de vous, & je m'unis à mes ennemis pour vous la demander. Séparé d'avec vous, je serai toujours associé à vos travaux. J'IRAI TOUJOURS PUISER DANS VOS LUMIERES DES LEÇONS POUR ME CONDUIRE, ET DANS VOS VERTUS DES MODELES A SUIVRE. Il existera toujours entre nous cette correspondance intime, cet accord mutuel, d'où la tranquillité publique émanera comme de sa source. Puissai-je à force de sacrifices étouffer jusqu'au murmure de l'envie.

Quant au grade de Commandant-Général, j'étois prêt d'y renoncer, impatient des inquiétudes que j'y trouve. J'allois hâter l'instant de mon repos; mais j'ai vu que je ne pouvois disposer du dépôt sacré que la patrie m'a confié & dont sa sûreté dépend; je suis responsable de mes fonctions, & je ne dois les abdiquer que quand la même puissance qui m'y a élevé m'ordonnera d'en descendre. Le vœu d'un peuple que je chéris est le juge entre l'imposture & la vérité; c'est le

tribunal où chaque jour mes actions viennent plaider ma cause ; là j'interroge mes ennemis eux-mêmes, & je leur demande lequel est le meilleur citoyen, ou du calomniateur qui persécute ou du calomnié qui pardonne.

Je suis, &c.

Cette lettre me fut renvoyée sur le champ par celui de mes Aides-de-Camp qui l'avoit portée, & la Municipalité ne voulut pas entendre parler de ma démission. Qu'on juge à présent si c'est l'ambition qui m'a fait conserver les deux dignités.

Aujourd'hui le Conseil-Général de la Commune, adoptant une marche différente, a pris une délibération dont la teneur suit :

Dépend de la Délibération du Conseil-Général de la Commune, extraordinairement assemblé le 4 Septembre 1790.

M. le Président a mis aux voix s'il seroit fait une députation à M.. le Commandant-Général pour lui demander d'opter entre la place d'Officier-Municipal & celle de Commandant de la Garde Nationale. M. le Procureur de la Commune a déclaré qu'il avoit été déja entendu sur cet objet, & M. Chompre ayant alors demandé la parole pour expliquer son opinion qui étoit pour le oui, le Conseil a délibéré que la discussion étoit fermée, puisque plusieurs Membres avoient déja donné leur voix.

Il a été de suite unanimement délibéré, qu'il sera fait une députation à M. le Commandant-Général pour lui demander d'opter entre la place d'Officier-Municipal & celle de Commandant-Général.

MM. Chompré & Roubaud ont été nommés pour remplir cette députation.

Collationné. *Signé*. LOMBARD, Secretaire-Greffier.

Et moi, j'ai répondu au Corps Municipal la lettre suivante, après avoir reçu le dépend de la délibération du Conseil.

MESSIEURS,

Lorsqu'aux instances réitérées du Corps Municipal, j'acceptai d'une maniere provisoire la place de Commandant-

Général de la Garde-Nationale, vous promîtes que nul ne me remplaceroit dans celle d'Officier-Municipal qui resteroit vacante jusqu'à l'époque de l'organisation des Gardes-Nationales. Vous fîtes plus, vous écrivites à l'Assemble Nationale pour solliciter une décision qui me conservât les deux places. « Nous vous supplions, Nosseigneurs, (disiez-vous dans cette lettre) de vouloir bien » autoriser des arrangemens provisoires qui ne tendent qu'à » conserver au service de la patrie un citoyen aussi recommandable.

Quelque temps après, un Notable éleva la même réclamation que le Conseil paroît élever aujourd'hui. Je ne balançai point, je vous offris ma démission & vous la refusates. La détermination que vous prenez en ce moment s'accorde avec mes démarches antérieures. Une conduite versatille est le propre des ames foibles ; la mienne a toujours été la même ; j'ai toujours pensé que les deux places étoient incompatibles, & je rends hommage aux Décrets des Représentans de la Nation, en optant pour celle de Commandant-Général de la Garde-Nationale. Je fais cette option avec d'autant plus de plaisir, que la reconnoissance la dicte. L'attachement de l'armée doit m'être bien cher ; il me dédommage de l'ingratitude des méchans & de la haine des factieux ; il m'encourage à remplir mes devoirs avec ce zele que vainemrnt on voudroit attiédir. Je ne compterai jamais les sacrifices que je fais pour elle, parce qu'elle a droit de prétendre à tous.

J'espere, Messieurs, que vous me continuerez les bontés dont vous n'avez cessé de m'honorer jusqu'à ce jour ; j'espere sur-tout, aidé de vos soins vigilans, consolider dans nos murs l'ordre & la paix que s'efforcent envain de troubler quelques ennemis du bien public, plus méchans que dangereux, & moins à punir qu'à plaindre.

Je suis, &c.

Quant à la calomnie odieuse répandue dans le public avec une affectation criminelle, que j'ai dépensé plus de 30 mille livres à la Commune depuis que j'occupe la place de Commandant-Général, ma réponse est simple.

Il a été payé à M. Anglés, secrétaire que j'ai pris à l'époque de ma nomination, uniquement pour les détails nombreux qui sont liés à ma place, la somme de deux cents seize livres, dont partie sans visa, & ci. . . . . 216 liv.

Cette dépense & celle du bureau, consistant en papier,

plume, encre & autres objets indispensables, toujours occasionnée par la charge que j'occupe, ne peut être passée sur mon compte ; c'est au public à juger si elle est juste & nécessaire. (1)

Il a été payé divers comptes pour fournitures aux corps-de-garde, comme bancs, chaises, ratteliers, loyers & autres objets, je demande si cette dépense doit encore être à ma charge ; je demande sur-tout quel est le commandant qui trouveroit le secret de l'épargner ? Au reste, les comptes ont été présentés à la Municipalité, qui me les a renvoyés pour les viser, & je suis assuré que l'ensemble ne s'éleve qu'à une somme très-modique.

Reste l'article des musiciens. Des gens qui n'aiment point *l'harmonie*, me font un crime de les avoir employés. Je pourrais leur opposer l'usage, la raison & l'exemple ; mais que peut produire sur l'esprit de ces gens-là, l'autorité de l'exemple & de la raison ? J'observerai seulement, que le vœu de l'armée a été clairement manifesté ; que le Conseil-Général de la Garde-Nationale a délibéré d'avoir une musique, & qu'aucun corps militaire ne peut s'en passer. J'observerai que les 17 musiciens qui ont servi la Garde-Nationale pendant trois mois, ont aussi servi la Municipalité toutes les fois qu'elle les a demandés. Ces messieurs présentent un compte de 1530 liv. ; ce qui revient à 510 liv. par mois, & à 20 s. par jour pour chaque musicien. Cette dépense ne peut paroître exagérée, & la nécessité d'avoir une musique ne peut être contestée. La Municipalité, qui a souvent employé ces

---

(1) *Deux mots suffiront pour prouver la nécessité d'avoir un Secretaire attaché à la place du Commandant-Général. S'il faut adresser quelque lettre aux Chefs de bataillon, ce qui arrive très-souvent, il en faut faire 25 ; s'il faut donner quelque ordre aux Capitaines du Terroir, il en faut faire 50. D'ailleurs, l'étendue de la correspondance, les lettres particulieres, les consignes, le soin des papiers, &c. sont autant d'objets auxquels un homme laborieux peut à peine suffire : quant à moi, sans cesse occupé des détails de l'armée, tantôt à recevoir des plaintes, des rapports, tantôt à calmer des dissentions à distribuer des ordres, à veiller au salut public, il m'est impossible de garder un seul instant la plume à la main ; je n'ai pour écrire que les momens que je prends sur mon sommeil.*

mêmes musiciens, n'ignoroit pas qu'ils étoient au service de la Garde-Nationale ; il seroit déraisonnable de supposer qu'ils y étoient à mes frais ; il seroit ridicule de publier que cette dépense a été faite à l'insçu des Officiers-Municipaux ; il seroit odieux de l'avoir soufferte pendant trois mois, pour délibérer ensuite de me la faire supporter.

Au surplus, un homme, dont la probité rigoureuse est généralement reconnue, & dont la retraite est vraiment un malheur public, M. *Arnavon*, m'a dit plusieurs fois, pendant qu'il étoit Officier-Municipal : *Visez le compte des musiciens, & nous le solderons.* Il ne pensoit pas que ses collegues vouluſſent aujourd'hui démentir sa parole & celle qu'ils m'ont eux-mêmes donnée si souvent, d'acquitter, sur mon vu, toutes les dépenses relatives à la Garde-Nationale.

Oui, citoyens, quand la terreur & la confusion régnoient dans nos murs, & qu'une voix unanime m'appella au commandement, je resistai long-temps au vœu de ma patrie, parce que je prévoyois dès-lors tous les complots des méchans. J'invoque ici le témoignage de tous ceux qui exerçoient à cette époque les fonctions municipales ; je les somme de répondre, s'ils n'ont pas joint leurs instances à celles de mes concitoyens, si plusieurs d'entr'eux ne m'ont pas dit que, sans être infidele à ma patrie & devenir un mauvais citoyen, je ne pouvais refuser une place qui n'est utile au repos public que par la confiance qu'inspire celui qui l'exerce ; si plusieurs ne m'ont pas menacé, en cas d'un refus obstiné de ma part, de déposer l'écharpe municipale, & d'abandonner la chose publique ? Eh bien ! dans ce moment où j'ai cédé à tant d'instances pressantes, où je me suis chargé du pénible emploi de ramener la tranquillité dans nos murs, les Officiers-Municipaux m'ont dit, ils m'ont répété cent fois depuis, qu'on payeroit sur mon seul vu toutes les dépenses relatives à la Garde-Nationale ; je les cite tous en témoignage, & je les défie de me démentir.

Ai-je abusé de leur confiance ? Ai-je trahi leur espoir ? Cette dépense que j'ai faite, au lieu de s'élever dans trois mois à 30 mille francs, comme le publient quelques détracteurs gagés, se réduit à 216 liv. payées à mon secrétaire à compte de ses appointemens & à quelques frais pour le corps-de-garde & le bureau ; la solde des musiciens ne leur a pas encore été payée ; chacun peut apprécier le montant & l'utilité de ces dépenses. Ma vie n'est pas à l'abri du poignard d'un assassin, mais ma con-

348

duite est à l'abri d'un reproche juste ; je défie ces calomniateurs sans honte & sans frein, ces écrivains sans pudeur & sans foi, qui infectent la ville, de citer une seule preuve à l'appui de leurs accusations. Je les connois, & je connois aussi leurs motifs. Tout ce que Marseille renferme d'hommes éclairés & justes, les accable depuis long-temps du poids du mépris. Une partie peu nombreuse de citoyens trompée par sa propre foiblesse, croit à la calomnie par la crainte de la trouver fondée ; je la détromperai ; je dévoilerai mes démarches & celle de mes ennemis ; & ce qui est bien plus difficile, j'aurai peut-être la gloire de les arracher à la fureur de ceux qu'ils ont indignement séduits.

Citoyens, voilà mes sentimens & mes principes ; je ne craindrai jamais de les exposer au grand jour. Il est temps que vous appreniez de moi à mépriser la calomnie : en dévouant ma tête au salut de mon pays, je ne demande pour récompense que votre estime ; je l'attends de votre justice & de ma fermeté ; car *je sais souffrir, j'espere apprendre à mourir, & qui sait cela n'a pas besoin d'être lâche.*

JN. FRANÇOIS LIEUTAUD, Commandant-Général.

A MARSEILLE,

Chez F. BREBION, Imprimeur du Roi & de la Ville.